



Maison
Sault-Saint-Louis
Soins palliatifs

ORGANISER UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON

Afin de construire la maison de soins, d'assumer les frais reliés au démarrage et les coûts d'opération pour les deux premières années, la MSPSSL doit amasser la somme de 5 M\$ pour être en mesure de réaliser son objectif d'offrir des soins et services palliatifs gratuits aux citoyens du territoire du Grand Sud-Ouest de Montréal (LaSalle, Lachine, Verdun, Dorval et l'arrondissement du Sud-Ouest).

Comment nous aider?

L'une des façons de nous venir en aide est d'organiser une activité ou un événement rassembleur au profit de la Maison. Bien sûr, votre projet devra recevoir l'approbation de notre organisation afin que l'on s'assure que l'activité proposée est en lien avec notre mission et nos valeurs. Voici donc la marche à suivre pour déposer un projet.

- Compléter la fiche de projet qui nous donnera toutes les informations nécessaires à notre prise de décision.
- Soumettre votre projet aux directeurs du développement philanthropique de la MSPSSL.

Richard Mainville
rmainville.mspssl@gmail.com
514 755-9888

Sylvie C. Crevier
sylvieccrevier.mspssl@gmail.com
514 710-7601

- Accepter de participer à une rencontre afin de discuter de votre projet si besoin est.

Si votre projet est approuvé, l'équipe de la Maison se fera un devoir de vous assister, dans la mesure de ses moyens, dans les différentes étapes de l'organisation de votre événement.

Comment la MSPSSL peut soutenir votre projet?

- Vous conseiller dans les étapes organisationnelles de votre projet;
- Remettre une lettre attestant le partenariat qui lie la Maison à votre projet;
- Vous accorder l'autorisation d'utiliser le nom et le logo de la Maison dans vos outils de communications, sous réserve de l'approbation de tout matériel promotionnel par notre responsable des communications;
- Fournir du matériel promotionnel à l'effigie de la Maison (affiches, bannières, tirelires, etc.);
- Offrir une visibilité de votre événement sur son site internet et sa page Facebook;
- S'assurer, dans la mesure du possible, de la présence d'un représentant de la Maison lors de l'activité. Ce représentant pourra s'adresser aux participants et les informer sur la cause, et profiter de l'occasion pour remercier officiellement, vous et vos participants pour votre implication;
- Émettre des reçus officiels au besoin;
- Faire paraître le résultat de l'activité sur sa page Facebook.

Ce que la MSPSSL ne peut pas faire :

- Avancer les fonds liés aux dépenses
- Transmettre la liste des donateurs de la Maison;
- Fournir les coordonnées du réseau de contacts privilégiés de la Maison (par ex : artistes, professionnels, fournisseurs, etc.);
- Remettre la liste de nos commanditaires;
- Garantir des bénévoles pour la réalisation de votre projet;
- Faire des demandes de permis ou de licences pour votre projet;
- Remettre des lots d'encan ou des prix de tirage;
- Vendre des billets.

MILLE MERCIS POUR VOTRE GÉNÉREUSE IMPLICATION!